

RÈGLEMENT DE CONCOURS

3^e Prix de la maquette des étudiants en architecture session 2023/2024

Article 1 - Objet

L'objectif du Prix de la maquette des étudiants en architecture est de renforcer et de valoriser la 'culture de la maquette' chez les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA-Nancy).
Il récompense les étudiantes et les étudiants qui auront réalisé une maquette d'étude ou une maquette de rendu remarquable durant l'année universitaire 2023/2024.

Article 2 – Grand Prix et Prix de l'école

Le Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2024 est décerné par le Jury.
Le Prix de l'école est décerné suivant un vote électronique anonyme ouvert à toutes les communautés de l'école.

Article 3 - Participation & inscription

Le concours est ouvert à tous les étudiants de l'ENSA-Nancy ayant suivi des enseignements dans l'année universitaire 2023 / 2024.

Les maquettes de tout type, y compris dans le choix des matériaux, peuvent être présentées au concours, le travail ayant été mené dans le cadre d'un enseignement. Cela peut être notamment un atelier de projet, l'enseignement pratique critique de la représentation, l'option libre, ...

Article 4 - Modalités de participation - Éléments attendus

Les étudiants font acte de candidature en soumettant au jury une maquette selon les termes du présent règlement.
Chaque étudiant participant, peut présenter une et une seule maquette de chaque type et de chaque catégorie.
Chaque maquette proposée est à classer selon 2 types et 4 catégories

Types

- E pour une maquette de travail ou maquette d'étude
- R pour une maquette de rendu

Catégories

- L.S pour une maquette réalisée en solo dans un enseignement de licence
- M.S pour une maquette réalisée en solo dans un enseignement de master
- L.G pour une maquette réalisée en groupe dans un enseignement de licence
- M.G pour maquette réalisée en groupe dans un enseignement de master

La participation au concours se fait en 3 temps.

Temps 1 – dépôt des candidatures // date limite 30 juin 2024

Dépôt pour chaque maquette présentée au concours d'un dossier de candidature constitué de :

- 1 formulaire d'inscription, (à remplir en ligne)
- 2 photos de la maquette présentée sur fond uni noir format jpeg // 1Mo max. chacune.
Nommer les photos comme suit (sans accent) :
NOMprenom_E (pour une maquette de travail ou maquette d'étude) ou R (pour une maquette de rendu)_L
(pour licence) ou M (pour Master) S (pour solo) ou G (pour groupe)_photo (numéro de la photo)
Exemple : DUPONDmaurice_E_LG_photo1

L'association étudiante « la Boîte Noire » peut très valablement être sollicitée pour la réalisation des prises de vue et le calibrage des images.

- 1 note de présentation de la candidature et de la maquette – 1500 signes (1 page A4) avec explicitation des conditions de fabrication (matériaux, délais, ...), des intentions (concept, étude, rendu, ...) et de tout ce qui permettra au jury de comprendre les raisons de la candidature.

Nommer la note comme suit (sans accent) :

NOMPrenom_ E (pour une maquette de travail ou maquette d'étude) ou R (pour une maquette de rendu)_L (pour licence) ou M (pour Master) S (pour solo) ou G (pour groupe) _note (numéro de la photo)
Exemple : DUPONDmaurice_E_LG_note

Le dossier de candidature est à compléter via le formulaire en ligne sur la page dédiée au concours à cette adresse :

<https://www.nancy.archi.fr/fr/prix-maquette-etudiante.html>

Temps 2 – première sélection des maquettes // septembre

Après réception et examen des candidatures recevables, le jury fera une sélection des maquettes à primer. Cette première sélection est opérée parmi l'ensemble des maquettes proposées conformément au présent règlement (la candidature aura respecté scrupuleusement les attendus en particulier sur les délais, noms et poids de fichier).

Cette première sélection se fait à partir des textes et des photos transmises par les candidats, une attention particulière doit être portée à leurs réalisations. Les photos doivent en particulier être très illustratives des caractéristiques et qualités de la maquette présentée.

Les maquettes issues de cette première sélection sont exposées de façon publique dans l'école.

Temps 3 – dépôt des maquettes et désignation des lauréats // septembre

Dépôt à l'école de chaque maquette sélectionnée par le jury à l'issue du temps 1, suivant les consignes données par les services de l'école (dates et lieux en cours de désignation).

Le jury se réunira pour désigner le Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2024 et les éventuels Prix Spéciaux entre le 11 et le 22 septembre.

Toutes les communautés de l'école seront sollicitées pour le Prix de l'école qui récompensera une des maquettes de rendu de la sélection faite par le Jury. Le vote sera ouvert pendant une période courte.

Temps 4 – proclamation des résultats // octobre

Annonce par le Jury du Grand Prix, du Prix de l'école et des éventuels Prix Spéciaux dans une journée du mois d'octobre. Une exposition sera programmée sur cette période (dates ultérieurement fixées). Les maquettes seront à récupérer par les participants à la fin de celle-ci.

Article 5 - Jury du concours

Sur proposition du comité de pilotage du concours, la directrice de l'ENSA-Nancy désigne

- les membres du jury ;
- son ou sa présidente.

Le jury est composé de la directrice de l'école d'architecture de Nancy, d'au moins un enseignant et un étudiant de l'école, d'un architecte praticien, d'un artiste et d'un représentant du partenaire principal. Un membre représentant du comité de pilotage assiste aux délibérations sans prendre part aux votes.

La voix du ou de la présidente du jury sera prépondérante en cas d'égalité.

Jury 2024

Antoine Carolus, enseignant ENSA-Nancy
Élise Pagel-Prévotau, enseignante ENSA-Nancy (sous réserves)
Léa Di Mario Cola, membre de l'équipe lauréat 2023, étudiante ENSA-Nancy
Simon Lemoine, président de l'association étudiante « La Boîte Noire » (sous réserves)
Carole Chambon, responsable SMLXL
Gaëlle Perraudin, architecte, directrice ENSA-Nancy
Mickaël Rousselot, architecte (sous réserves)
Daniel Denise, artiste (sous réserves)
+ Nicolas Depoutot, architecte et enseignant ENSA-Nancy, pour le comité de pilotage (sans participation au vote)

Article 6 - Prix et critères d'évaluation

À partir de la première sélection qu'il aura faite préalablement sur dossier, le jury décerne

- le Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2024,
- au moins 1 prix dans les catégories suivantes, dans la mesure où le jury considère qu'un nombre suffisant de maquettes aura été retenu

- Maquette Solo Licence
- Maquette Groupe Licence
- Maquette Solo Master
- Maquette Groupe Master
- autant de Prix Spéciaux qu'il considérera nécessaires, notamment pour qu'au moins un prix soit décerné à chaque type de maquette (maquette de rendu ou maquette de travail).

L'attention du jury se portera en particulier sur :

- la démarche / l'intelligence du projet de maquette
- l'élégance / la cohérence esthétique / la stylisation (végétaux, personnages, matières, ...)
- la créativité / l'habileté / la spontanéité
- la difficulté / la complexité / la simplicité
- l'économie / le choix et la gestion des matériaux / la pérennité

Article 7 - Dotations

Le ou les auteurs du Grand Prix de la maquette des étudiants en architecture 2024 et du Prix de l'école sont récompensés par (dotation et partenariats en cours)

Chaque autre prix décerné est récompensé par un lot constitué par l'école et le partenaire (goodies + livres).

Une exposition et une publication spécifique seront réalisées à partir de la sélection des maquettes établie par le jury.

Les maquettes lauréates du Grand Prix et du Prix de l'école seront exposées et mises en valeur à l'année en vitrine rue Bastien Lepage et par une publication spécifique.

Article 8 - Calendrier

20 mai 2024 Lancement du concours

3 juin 2024 Ouverture de la remise des dossiers de candidature

30 juin 2024 Date limite de remise des dossiers de candidature

Du 2 au 6 septembre 2024 Remise des maquettes sélectionnées

Octobre 2024 Proclamation des résultats et exposition à l'école

Article 9 – Propriété intellectuelle et droit à l'image

En s'inscrivant au concours Prix de la maquette des étudiants en architecture 2023, les participants autorisent l'utilisation par les organisateurs, de tous leurs documents produits (photos, textes et maquettes) à des fins d'information, de publication et d'exposition des projets (sans limitation dans le temps ni de support).

Un droit de reproduction, mais non de propriété intellectuelle, est ainsi cédé aux organisateurs du concours.